



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2502 544

Le 5 mars 2025

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 25 février 2025, visant à obtenir les renseignements suivants :

« [...] le nombre d'interventions des policiers de la Sûreté du Québec dans les écoles secondaires privées et publiques situées sur l'île de Montréal, ventilé par établissement scolaire ainsi que par la nature des interventions, pour les années 2023-2024. »

Nous estimons que les renseignements demandés relèvent davantage de la compétence du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, en application de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*. Nous vous invitons donc à adresser votre demande au responsable de l'accès à l'information du SPVM, aux coordonnées suivantes :

**MONTRÉAL (SPVM) - ARCHIVES ET DE L'ACCÈS
À L'INFORMATION SPVM
C.P. 47583 CSP Plateau Mont-Royal
Montréal (QC) H2H 2S8
Tél. : 514 280-2970
Télec. : 514 280-2985
responsable.information@spvm.qc.ca**

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels